



Décès un des parents

Par arobin1990

Bonjour, je voulais savoir quand un couple a des crédits à la consommation (personnes étant locataire et non propriétaires) comment cela se passe si un des deux meurt ? Parce que la personne qui reste avec juste un seul salaire ne peut pas payer à lui seul son loyer, tout les crédits du couple, les impôts, les courses, les factures... Merci

Par Henriri

Hello !

Il n'y a pas de réponse unique... ça dépend beaucoup des contrats des prêts en question (qui les as contractés ? que prévoient-ils en cas de décès ?) ET du régime de mariage unissant le couple...

Que la personne qui reste avec juste un seul salaire ne puisse pas faire face à tous les frais n'efface pas les prêts contractés. Le cas échéant il faudrait se rapprocher des services sociaux de votre secteur pour peut-être envisager un dossier de surendettement à terme.

A+